

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022/2023

### 1) Adhésion à l'association

L'**adhésion** à l'association Domino , est valable du 01/09 au 31/08 (nommée "période d'adhésion").

Pour participer aux activités proposées, l'adhésion à l'association **est obligatoire** (une adhésion par famille).

La cotisation , dont le tarif est disponible sur notre site internet [www.domino-asso.fr](http://www.domino-asso.fr) ou sur simple demande, **n'est pas remboursable**.

### 2) Activités

Toute participation à une activité durant une période d'adhésion engendre le règlement de cette dernière **dans son intégralité** (exception faite des séances d'essais proposées , voir modalités en paragraphe 3).

Les activités sont déclinées par groupes d'âges. Les participants doivent impérativement **avoir l'âge minimum requis au jour de l'inscription à cette dernière** (une tolérance d'un mois maximum pourra être appliquée).

L'accès aux locaux et aux salles d'activités ne sera autorisé qu'aux adhérents ayant **un dossier complet** et validé et ayant **effectué l'ensemble des règlements** nécessaires pour l'année en cours et pour les années précédentes (voir paragraphe 4).

La tarification d'une activité est calculée pour toute la durée de la période, il n'y a **pas de dégressivité pour des inscriptions en cours d'année**. Les paiements perçus au titre de ces activités ne pourront être remboursés en raison d'absence ou décision d'arrêt de l'activité **par l'adhérent**. Aucun remboursement partiel n'est également possible à l'exception des cas suivants :

1. déménagement dans une zone géographique de plus de 50 km des locaux de l'association , 7 place de la république 57280 SEMECOURT (sur présentation d'un justificatif de domicile)
2. problème de santé engendrant un arrêt de l'activité de plus d'un mois **sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude** (date du certificat faisant foi).

Si l'un des cas ci-dessus était avéré, un remboursement partiel pourra être réalisé au prorata du temps d'absence.

*A noter que le **changement d'intervenant** ou professeur en cours d'année n'est pas un motif de remboursement.*

Le planning des activités comportant horaires, lieux et professeurs est disponible sur le site internet de l'association.

### 3) Séances d'essais aux activités

Des séances d'essais sont possibles, en fonction de l'activité et de la validation du professeur. Elles ne sont ouvertes **qu'aux nouveaux adhérents. Une seule séance d'essai possible** par adhérent sur la période d'adhésion. La séance d'essai ne pourra être réalisée qu'après accord de l'association et sur rendez-vous uniquement.

### 4) Modalités d'inscription

L'inscription aux activités de l'association est réalisée en ligne par l'intermédiaire d'un formulaire internet mis à disposition des adhérents et non adhérents aux périodes d'inscription. Ce formulaire internet permet de réaliser les vœux d'inscription et de pré-renseigner les éléments nécessaires à l'étude du dossier. **Il ne s'agit pas d'une inscription définitive.** Vous recevrez dans tous les cas une confirmation de réception de votre demande par mail.

Le comité Domino procédera à la **vérification des éléments** et une réponse définitive, en fonction de votre ancienneté dans l'association et du nombre de places disponibles dans les activités, vous sera donnée par retour mail. En cas d'acceptation, les éléments suivants seront transmis :

- le montant de votre cotisation d'adhésion (en fonction de votre lieu de résidence)
- le montant total à régler pour les activités souhaitées sur la période d'adhésion
- un lien vers notre plateforme de paiement en ligne par Carte bancaire

Votre inscription ne sera effective **qu'après règlement de la totalité des montants demandés.**

### 5) Modalités de règlement

L'association a mis en place une plateforme de règlement par Carte Bancaire et **privilégie le règlement par cette plateforme** (simple, rapide et sécurisée).

Une facilité de règlement vous est proposée grâce à une option de **paiement en plusieurs fois** par Carte Bancaire, le coût du crédit étant pris en charge **entièrement par Domino**, cette option est **gratuite pour l'adhérent.** (Détails et précisions dans le formulaire internet d'inscription)

L'association accepte cependant les règlements par chèque ou espèces (après étude de votre dossier) pour un **paiement unique de la totalité des montants** demandés (encaissement des chèques dès réception). Il n'y a pas de facilité de paiement possible via ces moyens de paiements.

Les mairies de Fèves et Semécourt proposent à leurs administrés des **bons associatifs** permettant de financer une partie des activités au sein des associations locales. Domino accepte ces bons, ils vous **seront intégralement remboursés par virement bancaire**, au plus tard en Janvier de l'année

suivante, sur remise des coupons physiques accompagnés d'un RIB. Il en sera de même avec les pass de l'état (pass sports etc ...)

#### 6) Lieux et intervenants

L'association Domino organise ses activités à la Maison des Associations de Semécourt, 7 place de la République (57280).

L'accueil est réalisé par un professeur salarié ou par un intervenant sous contrat, majeur et diplômé. La liste des professeurs et intervenants est disponible sur le site internet de l'association.

#### 7) Concours

Certaines activités permettent l'accès aux adhérents à des **concours à l'extérieur de l'association**.

Les frais d'inscription, frais liée à la chorégraphie, musique, costumes, matériel scénique, adhésion à la Fédération française de danse ou à la confédération française de danse, frais de transport, d'hébergement, etc... **n'est pas comprise dans la tarification annuelle de l'activité**. Une facture sera adressée à la famille et un acompte pourra être exigé avant toute commande ou inscription.

La facture récapitule les sommes engagées et le solde est payable à réception. L'accès aux concours pour l'adhérent ne pourra être effectif qu'après règlement de l'ensemble des montants demandés aux familles.

#### 8) Fonctionnement général

Les adhérents et parents accompagnants s'engagent à respecter les locaux, le matériel, leurs camarades, ainsi que tous les adultes évoluant lors de l'activité.

Il est demandé aux parents

- de respecter les horaires des cours en début et en fin d'activité.
- d'accompagner son enfant et de vérifier la présence du professeur en début de cours
- de prévenir au plus tôt l'association en cas d'absence à un cours par mail ([contact@domino-asso.fr](mailto:contact@domino-asso.fr))

Les adhérents s'engagent à participer au gala de fin d'année ainsi qu'aux répétitions nécessaires.

L'association engage sa responsabilité durant les heures de cours mais n'est plus responsable de l'enfant après l'heure limite d'accueil.

Une tenue adaptée à l'activité doit être prévue en accord avec le professeur ou l'intervenant.

L'accès à une salle de danse se fera en chaussons de danse ou chaussures d'intérieur adaptées (hip-hop) et non utilisées en extérieur. Il est conseillé de personnaliser les vêtements des enfants avec leur nom et prénom.

Un vestiaire et des portemanteaux adaptés aux âges sont à disposition des adhérents à l'étage de la maison des associations. Il est demandé de ne pas laisser sacs et autres vêtements dans la salle de danse. La salle d'activité située au rez-de-chaussée n'est pas un vestiaire.

Aucun achat, aucune participation à une manifestation extérieure (concours de jazz, etc...), aucune modification d'horaire ne sera communiqué aux adhérents sans accord préalable du comité directeur qui, seul, en informera les participants par les moyens adaptés (mails, texto ou réunions)

Tout objet de valeur (smartphone, bijoux...) est à proscrire. Domino décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol. L'usage du téléphone portable durant les horaires d'accueil est à éviter. En cas de nécessité le professeur fera le relais avec les parents ou jugera de la nécessité pour l'enfant de contacter directement ses parents.

Les enfants ne peuvent en aucun cas être autorisés à prendre eux-mêmes des médicaments. Tout traitement médical indispensable doit être spécifié au professeur, accompagné d'une ordonnance médicale ainsi que d'une autorisation écrite des parents.

#### 9) Acceptation du règlement intérieur

L'acceptation du règlement intérieur sans aucune réserve est un prérequis à toute validation d'inscription à l'association.

Il n'est plus nécessaire de le signer et de nous le retourner. La validation de ce dernier sera matérialisée par Votre "signature" sera matérialisée par une case à cocher.

**L'association se réserve le droit de refuser tout participant ne respectant pas le présent règlement.**

**FIN DU DOCUMENT**